

# FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

## Tchibanga : un fœtus humain entre les mâchoires d'un chien



Photo: BAAK

Quelques passants sur le lieu des faits.

BAAK  
Tchibanga/Gabon

LES habitants de Batsiengui, un quartier du 2<sup>e</sup> arrondissement de Tchibanga, ont vécu une scène insoutenable le 7 avril dernier. Celle d'un chien tenant un fœtus humain entre ses mâchoires. Selon les témoins, il était environ 7 heures. Sur la voie bitumée menant à la

station provinciale de Radio Massanga, les passants remarquent un chien qui traîne péniblement un sachet. Ils croient d'abord à un quartier de viande soustrait dans une habitation, comme c'est très souvent le cas à Tchibanga. Aussi les curieux s'arment-ils de bâtons et autres gourdins, aux fins d'arracher au canidé le gros sachet. Mais une fois fait, quelle n'a pas été la surprise de découvrir que l'emballage contenait

plutôt un fœtus humain. À ce qu'il semble, la découverte aurait été faite par l'animal domestique dans l'herbe, sans doute après un avortement. Informé de la situation, le procureur de la République, Illich

Ndjeme Benga, a dépêché les éléments de la Police judiciaire (PJ) et ceux de la Direction générale des recherches (DGR) dans le cadre du constat d'usage. L'examen pratiqué par le médecin généraliste au Centre hospitalier régional

Benjamin-Ngoubou (CHRB-N) a révélé qu'il s'agissait effectivement d'un fœtus humain de sexe masculin d'environ 5 mois. L'avorton a été inhumé au cimetière municipal de Mikwelengui, sous le contrôle du maire central,

Jean-Charles Yembit Yembit, manifestement indigné. Une enquête a été ouverte par les autorités judiciaires, pour connaître l'identité de l'auteur de cet acte odieux. D'autant qu'il s'agit d'un crime puni par l'article 245 du Code pénal.

## Sibang : trois maisons ravagées par un incendie

AEE  
Libreville/Gabon

TROIS maisons sont parties en fumée à la suite d'un incendie qui s'est déclaré dans l'après-midi du 6 avril dernier à Sibang, un quartier du 2<sup>e</sup> arrondissement de Libreville. Un court-circuit serait à l'origine du sinistre. Selon des témoins, tout serait parti d'un épais nuage de fumée dans un raccord de câbles électriques entremêlés sur le toit d'une maison. Pendant que certains occupants étaient dans leurs domiciles, un jeune homme qui traînait dehors a donné l'alerte au feu. Si la plupart des occupants

sont sortis, les flammes avaient déjà ravagé une bonne partie du toit d'une maison, avant de se propager à deux autres construites à proximité. Tout est tellement allé si vite que même les efforts des riverains pour circonscrire les flammes avec les moyens du bord ont été vains. Les sapeurs-pompiers, arrivés sur les lieux, n'ont pas eu la tâche facile pour accéder au site, à cause des constructions anarchiques érigées sur la voie. Aussi trois maisons ont-elles été détruites. Aucune perte en vies humaines n'est heureusement à déplorer. Mais plusieurs familles dorment désormais à la belle étoile.

### LE CONSEIL MUNICIPAL DE NTOUM

#### AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

Date de lancement : 12 avril 2022  
Appel d'offres : N°01/CMN/TRAVAUX/2022  
Nom du projet : Travaux de réfection  
Source de financement : Budget de l'Etat 2022

#### 1. OBJET

La Mairie de Ntoum lance un appel d'offres pour les travaux de réfection de la Mairie du 3<sup>ème</sup> Arrondissement exercice 2022.

#### 2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est constitué d'un lot unique et indivisible : travaux de réfection de la Mairie du 3<sup>ème</sup> Arrondissement.

#### 3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant Code des marchés publics.

#### 4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du Code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

#### 5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 200 000 FCFA ou de 100 000 FCFA pour les PME bénéficiant d'un agrément PME.

Ce paiement se fait sur présentation d'un Ordre de Recettes délivré par la Direction Générale des Marchés Publics.

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse :

Le Directeur Général des Marchés Publics

  
Eugène Pénalort, DIRECTEUR GÉNÉRAL

PROVINCE DE L'ESTUAIRE  
COMMUNE DE NTOUM  
CABINET DU MAIRE

B.P : 169 NTOUM (GABON)  
Tél. 066 50 19 21

#### 6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de la clause 5.2.1 des Données Particulières d'Appel d'Offres (DPAO) du Dossier d'Appel d'Offres.

#### 7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant TTC de l'offre au plus tard le **Lundi 02 MAI 2022 à 10 heures.**

A compter de cette date, ces offres resteront valables **120 jours** conformément aux dispositions de l'article 106 du code des marchés publics.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant aux plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.

#### 8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le **mardi 02 MAI 2022 à 11 heures dans la salle de réunion du bâtiment abritant la salle polyvalente.**

P. le Maire de la Commune de Ntoum  
P.O. le deuxième adjoint au Maire.

  
Ernest NDONG EKOUAGHE  
2<sup>e</sup> Adjoint au Maire